



Services du matériel et des acquisitions
Centre d'approvisionnement – Fredericton
301, promenade Bishop
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3C 2M6

F5211-180403

6 mars 2019

Sujet/ Objet : **DEMANDE DE PROPOSITION F5211-180403** – Services d'entretien générale pour biens immobiliers, protection et sécurité (BIPS) , région du Golfe – sites / emplacements de la nouvelle-Écosse (N.-É.)

ADDENDA N° 1 / ADDENDUM #1

Pour faire suite aux documents de demande de propositions ci-dessus transmis à votre entreprise, l'addenda n°1 est par les présentes publié.

La demande d'offre à commande est modifiée comme suit :

SUPPRIMER 2.5 Visite obligatoire des lieux

Dans son intégralité

INSÉRER 2.5 Visite obligatoire des lieux

Il est obligatoire que le soumissionnaire ou un représentant de ce dernier visite les lieux où seront réalisés les travaux. Des dispositions ont été prises pour la visite des lieux, qui se tiendra au site du canal de Canso – bâtiment 11B, route 104, Port Hastings (Nouvelle-Ecosse), le 7 mars 2019. La visite des lieux débutera à 10:00 HNA.

Les soumissionnaires doivent communiquer avec l'autorité contractante au plus tard le 6 mars 2019 à 14:00 HNA pour confirmer leur présence et fournir le nom de la ou des personnes qui assisteront à la visite. Les soumissionnaires devront signer une feuille de présence. Les soumissionnaires devraient confirmer dans leur soumission qu'ils ont assisté à la visite. Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite des lieux obligatoire ou qui n'envoieront pas de représentant, et leur soumission sera déclarée non recevable. Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification.

SUPPRIMER

CTM5	Visite obligatoire de site Le soumissionnaire doit avoir participé à la visite obligatoire du site le 1 ^{er} mars 2019.	
-------------	--	--

INSÉRER



CTM5	Visite obligatoire de site Le soumissionnaire doit avoir participé à la visite obligatoire du site le 7 mars 2019.	
-------------	--	--